

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 13 (1940)

Heft: 10

Artikel: La maison de commune d'Epesses

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-121274>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

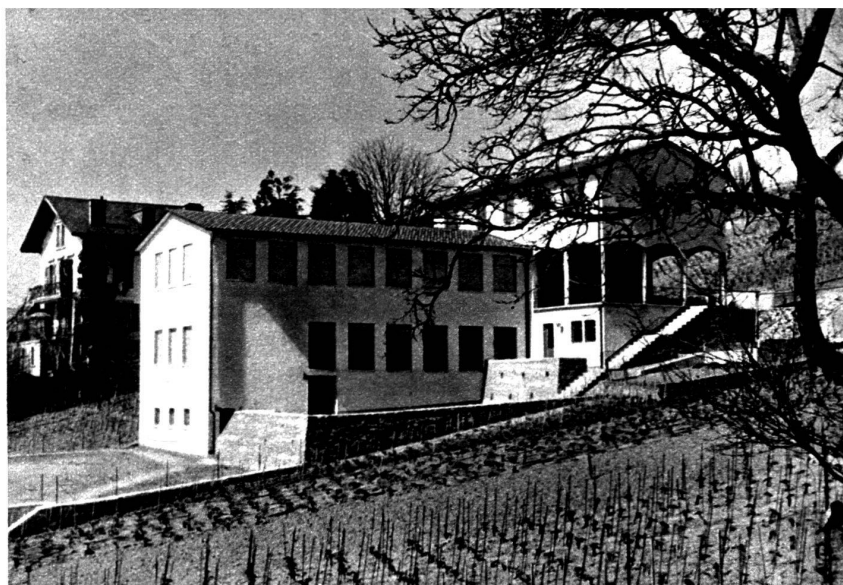
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



La Maison de Commune d'Epesses

Ce bâtiment, œuvre des architectes Perrelet et Stalé, abrite trois classes, une salle communale et deux appartements. Salle et classes sont groupées dans un corps de bâtiment orienté nord-sud, tandis que les appartements et les dépendances se trouvent dans un deuxième corps, en bordure de la route et faisant angle droit avec le premier. L'ingéniosité de la solution adoptée réside dans le porche en bordure de la route qui, quel que soit l'usage qu'on fera des terrains plus à l'est, ménagera toujours une claire échappée sur le lac.

La réalisation plastique de cette claire conception est nette et sans artifice.

